



DOSSIER

LE PORT D'ARME CITOYEN ?

**BIENTÔT, VOUS
SEREZ POUR.**

MND
MOUVEMENT NATIONAL-DÉMOCRATE
natdem.fr

Liberté
Identité
Souveraineté

LES FAITS

LE DROIT À LA SÉCURITÉ N'EST PLUS GARANTI EN FRANCE

Depuis une trentaine d'années, les indicateurs de la délinquance connaissent une croissance exponentielle. **En 10 ans, les cambriolages ont augmenté de 44%. En une seule année, selon le Ministère de l'Intérieur, les viols ont augmenté de 33%, et les agressions de 16% : plus de 300 000 personnes ont été victimes de violences volontaires en 2022.**

À la banalisation de la violence s'ajoute désormais la menace terroriste qui a déjà fait plusieurs milliers de victimes sur notre sol. En dépit des promesses électorales et de l'accroissement constant des dispositifs de surveillance policière de la population, **les pouvoirs publics ne sont pas parvenus à endiguer ce processus d'ensauvagement qui frappe notre pays : le droit à la sécurité n'est plus garanti en France.**

Face à ce fléau, la réponse des autorités et des partis politiques est toujours la même : accroître le nombre de policiers, de caméras de surveillance, de fichiers, et **dépouiller peu à peu les citoyens de leurs libertés fondamentales sans pour autant apporter une réponse à la hauteur des enjeux sécuritaires contemporains.**

C'EST QUOI LE PORT D'ARME CITOYEN ?



C'est le droit pour chaque citoyen de détenir et de porter une arme pour assurer sa propre sécurité et celle de ses proches.

ÇA MARCHE À L'ÉTRANGER

Ce droit est déjà reconnu dans plusieurs pays dans le monde, comme en Suisse, aux États-Unis, en Israël ou en République Tchèque, où les citoyens participent, aux côtés des forces de l'ordre, à la résilience sécuritaire de la société.

UNE HISTOIRE FRANÇAISE

En France, ce droit fut instauré après la Révolution, et devait même figurer dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, à l'initiative de Mirabeau, en ces termes : « *Tout citoyen a le droit d'avoir chez lui des armes et de s'en servir, soit pour la défense commune, soit pour sa propre défense, contre toute agression illégale qui mettrait en péril la vie, les membres ou la liberté d'un ou plusieurs citoyens* ». **Ce n'est qu'en 1939, à la veille de la Seconde Guerre Mondiale, que ce droit a été « temporairement » aboli en France, et jamais restauré depuis.**

RÉTABLIR LE PORT D'ARME CITOYEN EN FRANCE

LES 5 PROPOSITIONS DU MND

1.

Nous redéfinirons la notion de légitime défense comme l'acte de riposte nécessaire face à toute menace de privation de liberté, de violation de propriété ou d'atteinte à l'intégrité physique.

2.

Nous inscrirons dans la Constitution le droit pour chaque citoyen de détenir et de porter une arme, sous conditions, pour assurer sa protection ou celle de ses proches.

3.

Nous réserverons le port d'arme aux seuls citoyens Français majeurs et volontaires, **déclarés aptes médicalement et dépourvus d'antécédents psychiatriques ou judiciaires.**

4.

Nous conditionnerons **l'octroi du permis de port d'arme citoyen au suivi d'une formation continue**, ainsi qu'à la maîtrise théorique et pratique du tir et des gestes de premiers secours.

5.

Nous octroierons aux anciens policiers, gendarmes, pompiers et militaires une priorité d'accès au dispositif de formation en vue d'obtenir le permis de port d'arme citoyen.

FAQ

En augmentant la quantité d'armes en feu en circulation, votre mesure ne risque-t-elle pas de provoquer une augmentation des crimes et délits ?

> Au contraire, on peut s'attendre à une réduction rapide du nombre de violences et d'agressions. Le simple fait d'instaurer cette mesure créera un effet dissuasif pour des agresseurs qui n'auront plus la certitude de s'attaquer à des victimes sans défense puisque désarmées. D'autre part, il faut noter que l'immense majorité des armes aujourd'hui impliquées dans des homicides ou des agressions sont des armes acquises, détenues et utilisées en toute illégalité : les délinquants, par définition, ne craignent pas d'enfreindre la loi et n'ont pas attendu cette mesure pour s'armer.

Si votre proposition était adoptée, verrait-on des gens se promener en pleine rue avec des fusils d'assaut ?

> Le permis de port d'arme citoyen autorisera son titulaire à détenir et à porter, de manière dissimulée, une arme de poing de type pistolet ou revolver. Il n'a jamais été question d'autoriser des civils à porter des fusils d'assaut, des fusils à pompe ou autre arme d'épaule sur la voie publique.

Ne craignez-vous pas que votre mesure engendre une « épidémie » de tueries de masse comme aux États-Unis ? La France n'est pas le Far-West !

> Il est vrai que les tueries de masse aux États-Unis sont toujours très médiatisées et sont à chaque fois l'occasion pour les médias de stigmatiser les armes et leurs détenteurs. Or, la plupart des tueries de masse aux États-Unis ont eu lieu dans des zones ou des États qui, justement, prohibaient les armes. Face à un agresseur sur-armé, une foule complètement désarmée n'a aucune chance et ne peut qu'attendre l'arrivée, toujours trop tardive, des forces de police. Citons l'exemple des attentats du Bataclan en 2015 : le bilan tragique de cette tuerie aurait pu être très différent s'il s'était trouvé dans le public quelques citoyens armés en capacité de ralentir les terroristes et de donner ainsi plus de temps aux forces de l'ordre pour intervenir.

FAQ

Cette mesure ne vient-elle pas contester à l'État le monopole de la violence légitime ?

> Si l'on accepte de concéder à l'État le monopole de la violence légitime, c'est à la condition que l'État puisse garantir notre droit à la sécurité en toutes circonstances. La dégradation accélérée du contexte sécuritaire de notre pays, auquel s'ajoute une profonde crise de notre démocratie, nous oblige à redéfinir les rapports entre l'État et le citoyen, et en particulier à restituer au citoyen son droit fondamental à assurer sa propre sécurité dans la mesure où l'État ne semble plus en capacité de le faire. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'abolir la Justice ni de se substituer aux forces de l'ordre. Il s'agit de les suppléer, et de rééquilibrer les rapports entre le citoyen et l'État en considérant que si le citoyen est suffisamment éclairé, adulte et doué de discernement pour choisir ses représentants lors des élections, alors il l'est tout autant pour assurer sa sécurité immédiate et celle de ses proches en cas d'agression.

Il vaudrait mieux augmenter le nombre de policiers, de caméras de surveillance, aggraver les peines des crimes et délits, et construire davantage de places de prison...

> Cette solution sécuritaire a déjà été mise en oeuvre depuis plusieurs années dans notre pays et n'a pas réussi à endiguer ce processus d'ensauvagement. Pire : on constate que l'augmentation des moyens policiers dont dispose l'État sert désormais à exercer toujours plus de contrôle social sur la population plutôt qu'à combattre la délinquance.

Combien votre mesure va-t-elle coûter au contribuable ?

> Presque rien ! Puisque l'instauration du port d'arme citoyen est une mesure réglementaire, elle n'implique pas des milliards d'euros de dépenses publiques supplémentaires.

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE

Diffusez nos visuels
sur les réseaux sociaux
#PortdArme
#BientôtVousSerezPour



Retrouvez et partagez
notre clip et notre dossier
sur **natdem.fr**



natdem.fr